

2010/2575 - Délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle « Le Transbordeur » - Choix du titulaire - Approbation du contrat de délégation de service public - Autorisation de signer le contrat - Approbation des tarifs. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 21/06/2010, p. 1463)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, voici donc une délégation de service public qui suscite bien des appétits et qui provoque des remous, dans la presse comme devant les tribunaux.

Après un appel public à la concurrence qui a permis à la commission ad hoc d'analyser les candidatures de quatre groupements d'entreprises de spectacle, vous avez effectué, Monsieur le Maire, votre choix dans le secret de vos délibérations, c'est-à-dire avec vous-même. Pas si secret d'ailleurs, puisque la presse informait le gérant actuel de sa disgrâce avant même que vous ayez pensé à le prévenir personnellement. Tout cela fait un peu désordre !

Je ne doute pas que les quatre équipes candidates regroupaient des professionnels de haut niveau. Tellement que l'entreprise Astérios spectacles se trouvait représentée dans au moins deux des équipes concurrentes -dont la lauréate- : l'une au travers d'Alias productions et de M. Frutos, et l'autre au travers de Jardin Imparfait et M. Poubelle. Les deux personnes étant, entre autres activités, co-gérants du fameux Bataclan de Paris !

Je m'interroge alors sur la nécessité de la concurrence quand on peut être sûr que les organisateurs de tournées mettent autant de moyens pour obtenir avec un maximum de chances la délégation de service public pour une salle municipale de 1.800 places à Lyon ! Le monde des musiques actuelles est-il si petit que l'on tombe irrémédiablement sur les mêmes opérateurs dans toute la France ?

La validité de la consultation pourrait donc être discutée du fait de la possible collusion entre soumissionnaires susceptible de fausser le principe de la libre concurrence et « *privant ainsi l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte* ». Je vous demande donc de diligenter une enquête à ce sujet.

D'autre part, les conditions d'application des articles L 1224 du Code du Travail par le groupement que vous avez retenu me pose problème, une provision de 150.000 € étant affichée en vue de licencier une partie du personnel. Et l'on ne parle que des permanents... Qu'en sera-t-il pour les contrats précaires et certains intermittents attachés au fonctionnement actuel du Transbordeur ?

Je vous remercie de votre attention et j'aimerais bien avoir des réponses.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Il est tard et je serai très bref Monsieur le Maire, chers Collègues.

Tout d'abord, je voudrais saluer l'action de Victor Bosch et de son équipe. De ce qui, au départ était une idée, un concept de friche éphémère, il a fait une véritable salle de spectacle. Vingt ans après, le Transbordeur est devenu une référence dans le monde de la musique et une scène d'émergence pour les nouveaux talents, et les Lyonnais dont je suis lui en sont très reconnaissants.

Aujourd'hui, vous avez décidé de changer de délégataire pour le Transbordeur et vous avez choisi Eldorado. C'est un choix que vous avez fait seul. Beaucoup de bruits ont couru sur la désignation d'Eldorado et certains élus de votre majorité s'interrogent encore sur les critères de vote décision.

Le Transbordeur restera-t-il ce qu'il est devenu, c'est-à-dire une vraie scène de découverte ? Conservera-t-il une dimension et une identité culturelle forte, une capacité de rayonnement ? Y aura-t-il une véritable politique de création (seulement 70.000 € prévus en production) et pas seulement une activité de loueur de salle ? Eldorado aura-t-il l'envergure économique suffisante pour porter ce projet ?

Autant de questions sans réponse claire pour l'instant. Aujourd'hui, le choix est fait et il ne sert plus à rien de le contester puisque le tribunal administratif l'a lui-même validé. Sachez que nous serons particulièrement attentifs à l'avenir du Transbordeur. Cela dit, nous souhaitons bonne chance à la nouvelle équipe puisque l'intérêt de Lyon et des Lyonnais est qu'elle réussisse dans sa nouvelle mission.

Nous voterons donc pour ce dossier.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, permettez-moi de vous rappeler que le Transbordeur est effectivement un lieu mythique pour la diffusion et la production de spectacles, mais également pour l'aide qu'il apporte à la création régionale et à sa diffusion. Il fait partie de l'histoire des Musiques actuelles.

Cette réussite exemplaire, cette renommée que ce lieu connaît depuis sa création, ont permis à Lyon d'être référencée comme une place importante des Musiques actuelles, trop souvent le parent pauvre de la culture en France. Si le nom du Transbordeur est intimement lié à la Ville de Lyon quand on parle de musiques actuelles et que sa réputation va bien au-delà des limites de la Ville, c'est essentiellement dû à un homme. Cet homme, le fondateur du concept, a su pendant 21 ans le nourrir, le faire grandir et le gérer scrupuleusement pour assurer sa pérennité.

Cet homme, c'est Victor Bosch, référence internationale dans le domaine des Musiques actuelles qui, outre ses qualités de gestionnaire, a mis à la disposition du Transbordeur et de la Ville de Lyon ses compétences et son carnet d'adresses sans en tirer profit. Ce dossier sur lequel nous devons nous prononcer pose un certain nombre de questions auxquelles, Monsieur le Maire, vous devez nous répondre précisément. Et pour cela, je vais aborder le dossier sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, permettez-moi de vous dire tout d'abord, Monsieur le Maire, qu'il y a de quoi être choqué, une nouvelle fois, par vos méthodes autoritaires, et tout particulièrement par votre inélégance concernant ce dossier.

Nous savons tous, depuis bien longtemps, que les relations humaines ne sont pas votre tasse de thé. Mais quand même, « jeté comme un malpropre », comme un « pestiféré » (ce sont les propres mots de Victor Bosch), sans la moindre considération et apprendre son éviction du Transbordeur par la Presse ! Il y a de quoi être scandalisé, indépendamment du choix du Délégué, qui peut être fait, car nous avons un devoir de mémoire et de reconnaissance du travail accompli.

Pour revenir sur le fond, un peu d'histoire s'impose. L'histoire du Transbordeur a débuté il y a 21 ans. C'est Francisque Collomb, Maire de Lyon, qui, en fin de mandat, a souhaité une rencontre entre Victor Bosch et André Soulier.

Il fallait être un peu avant-gardiste en 1989, pour souhaiter cet espace de vie dédié aux Musiques actuelles, alors que celles-ci n'étaient pas vraiment reconnues dans le paysage culturel des villes.

Avant-gardiste, vous ne l'étiez pas, Monsieur le Maire, puisqu'à l'époque dans l'Opposition, vous aviez voté contre ce projet.

Comme le rappelait tout à l'heure M. Sécheresse, je crois qu'il est important de rétablir quelques vérités.

Ce projet expérimental, confié par la mairie à Victor Bosch, devait durer cinq ans, avec mise à disposition d'une salle de 500 places. C'était un pari risqué puisque ce lieu, pour survivre, devait trouver son équilibre financier par une bonne gestion.

Mes chers Collègues, vous devez savoir qu'en 1989, deux programmes identiques ont vu le jour. Le Truck à Vénissieux et le projet lyonnais, qui n'avait pas encore de nom et qui allait devenir le Transbordeur, nom sorti de l'imagination de Victor Bosch, qui en a aussi la paternité.

Victor Bosch a su faire vivre depuis 21 ans ce lieu et le développer au service des Musiques actuelles. Il a permis à de nombreux groupes musicaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux, de

pouvoir s'exprimer, dans une jauge variant de 300 à 1.500 spectateurs, jauge qui était, je vous le rappelle, au départ de 500 places.

Quant au Truck, je ne vais pas vous en parler, d'abord parce que ce n'est pas le sujet, mais surtout parce qu'il a disparu, qu'il a coulé corps et âme, en raison de sa mauvaise gestion.

Son gestionnaire de l'époque a d'ailleurs été condamné et interdit d'exercer de telles responsabilités, pour une certaine durée, quinze ans je crois.

Or, aujourd'hui, c'est une équipe intégrant à hauteur de 50 % cette personne, à laquelle vous venez de confier les clés du Transbordeur. Je dirais même à une équipe intégrant sa famille, puisqu'aujourd'hui, apparaît en première ligne le nom de son épouse et celui de son fils. Sans doute, allez-vous pouvoir nous expliquer ce montage ?

Il va falloir nous expliquer, Monsieur le Maire, sur quels critères vous êtes-vous basé pour choisir la Société Eldorado, plutôt qu'un autre candidat ? Sur quels critères s'est fait la différence entre d'excellents candidats référencés ?

Cette question est d'autant plus légitime, qu'il semblerait que la Commission avait retenu deux candidats présentant des gages suffisants et rassurants pour l'avenir du Transbordeur et qu'a priori, la Société Eldorado ne figurait pas parmi ces deux candidats.

Est-ce vous, Monsieur le Maire, qui avez exigé et imposé que soit réintroduit le dossier d'Eldorado, dont la santé financière a été jugée « dégradée » ?

Si le choix du Délégué relève juridiquement de votre décision, vous devez donner les explications sur les raisons qui vous ont conduit à ne pas suivre l'avis de la Commission.

On peut d'ailleurs se demander à quoi servent les Commissions, les élus et les Adjointes compétents, compte tenu de l'importance que vous leur accordez. Mon cher Richard Brumm, c'est ce que l'on appelle communément la démocratie participative !

Mais, il y a encore quelques éléments qui nous inquiètent. Il semblerait que le nouveau Délégué ait annoncé son intention de ne pas reprendre le personnel du Transbordeur. Dans le contrat de Délégation de Service Public, le nouveau Délégué doit respecter un certain nombre d'obligations légales et contractuelles.

Cela concerne notamment la reprise des biens et matériels appartenant au Délégué sortant, ainsi que la reprise des contrats fournisseurs, entretien du bâtiment, et bien sûr tous les contrats liés à la sécurité, qui sont d'une importance capitale dans ce lieu.

Mais surtout, comme le rappelait ma Collègue, l'article L1224-1 du Code du Travail, prévu dans la Délégation de service public, donne l'obligation de reprise du personnel salarié sur l'application de la convention collective qui le régit. A ce jour, il semblerait qu'aucun accord n'ait été trouvé, qu'aucun engagement du nouveau Délégué ne soit formalisé.

Je vous rappelle que le changement de Délégué doit se faire dans huit jours. Que doivent faire les salariés le 1^{er} juillet ? Vous n'avez pas le droit de les abandonner et il est de votre responsabilité de faire respecter la loi. Allez-vous intervenir avant le 1^{er} juillet, auprès du nouveau Délégué, pour faire respecter le contrat de délégation ? Ne pensez-vous pas qu'un moratoire de quelques jours, pour protéger les salariés serait judicieux et raisonnable, vu que les conditions de transmission du Transbordeur sont loin d'être réunies ?

Vous avez choisi, Monsieur le Maire, de placer cet équipement culturel majeur en situation d'instabilité et de tenter une aventure risquée, et bien sûr, nous ne vous suivrons pas sur ce terrain.

Lyon n'est pas Capitale européenne de la Culture, parce que votre méthode n'était pas la bonne. Lyon est l'une des rares grandes villes à ne pas avoir son Zénith, avec une capacité d'accueil intermédiaire. Mais Lyon a la chance d'avoir son Transbordeur, lieu référencé pour les Musiques actuelles, dont la réputation n'est plus à faire.

De grâce, Monsieur le Maire, ne le mettez pas en danger !
Merci.

M. LE MAIRE : M. Tête a la parole, pour une intervention personnelle.

M. TETE Etienne, Adjoint : Sur la forme, on peut observer que le rapport est modifié, pour ajouter des arguments en matière culturelle, qui manquaient dans la version initiale. D'une certaine manière, on a tenu compte des observations que j'avais faites.

Mais sur le fond, rien n'a changé. La mise à disposition du Transbordeur devrait être avant tout un projet culturel.

Dans le monde économique du spectacle et des manifestations de Musique actuelle, dans l'univers du show-business, il y a, à la fois des tournées d'artistes extrêmement rentables et des auteurs, compositeurs et/ou interprètes dits « émergents » qui ont du mal à trouver « leur public ».

La vocation d'une collectivité locale n'est pas de faire de la location de salle, c'est un autre métier dans le secteur concurrentiel.

Dans l'entreprise retenue, la mission de service public se limite à quinze concerts d'artistes locaux ou régionaux du secteur des Musiques actuelles et à accueillir durant quinze jours, des artistes en émergence, en résidence.

Cette mission de service public est en partie compensée par la Ville de Lyon. Dans la réalité, la Ville prend en charge l'intégralité de la différence entre le tarif « commercial » et la somme payée par l'artiste ; c'est la Ville de Lyon qui détermine, à la fois le taux de remise accordé et par conséquent, le montant de la subvention. Les débats en commission, mais cela ne résulte pas du contrat lui-même, laissent entendre que l'ensemble des compensations sur un an serait de 75.000 €.

Le choix des artistes est opéré en concertation avec le Service de la Culture de la Ville de Lyon.

Il résulte de cette formule que, d'une part c'est la Ville qui est responsable de la qualité artistique des artistes émergents et que, d'autre part, c'est toujours la Ville qui compense le manque à gagner. Autrement dit, le Délégué de service public n'a aucun rôle à jouer dans cette mission de service public.

L'activité réelle du Transbordeur se limite à de la location de salle pour des tournées commerciales et d'autres manifestations purement marchandes. Sur un chiffre d'affaires dépassant le million d'euros, les 75.000 € correspondant à l'activité culturelle, représente peu de choses (moins de 7,5 %).

Si on poursuit ce raisonnement, on tombe dans l'ambiguïté économique du dossier.

Le rapport présenté au Conseil municipal indique :
« Cependant l'offre portée par Eldorado a intégré un prix de location maximale, qui limite le coût pour les organisateurs de spectacle attirant un vaste public et permet ainsi de limiter le prix du ticket de spectacle. »

On ne voit pas quel est l'intérêt pour la Ville de Lyon d'un tarif bas pour les spectacles commerciaux qui rapportent beaucoup d'argent aux organisateurs. Lors de la précédente délégation, c'était l'argument inverse qui avait été retenu.

On voit d'autant moins l'intérêt de ce tarif bas puisqu'il va favoriser le bénéfice de l'organisateur de tournées qui sera notamment la société Eldorado. Plus la société preneuse de la délégation de service public joue un rôle majeur dans les tournées de spectacles, plus elle peut faire un prix bas qu'elle récupère dans une autre société. A l'arrivée, c'est la baisse du chiffre d'affaires du Transbordeur et des recettes de la Ville de Lyon.

Il est aisé de comprendre que l'on ne peut pas raisonner en matière de gestion du Transbordeur comme pour une délégation de service public de l'eau. Il est logique de se battre pour un prix de l'eau le plus bas possible dans la mesure où ce prix est payé par l'utilisateur. Un prix excessif augmente les bénéfices du délégataire qui ne reverse aucune redevance proportionnelle au délégant (le Grand Lyon).

Dans la gestion du transbordeur, les prix sont acquittés par des sociétés commerciales, la faiblesse du prix déplace le profit d'une société à l'autre appartenant souvent à la même personne, et finalement la Ville de Lyon renonce à de l'argent sur sa part proportionnelle. L'innovation aurait été d'intégrer une baisse des tarifs pour les usagers.

Enfin, après tant d'années de gestion du Transbordeur par Victor Bosch, la question n'était pas de savoir s'il fallait remplacer ce vétérane par un autre vétérane de la même génération, à savoir M. Jean-Pierre Pommier. L'innovation culturelle aurait dû passer par la rénovation culturelle.

Pour donner des gages de jeunesse, le rapport soumis au Conseil municipal indique l'entrée au capital par deux fois 5 % de MM. Vincent Carry et Cyril Bonin. Pourquoi pas ? Cependant ces deux personnes avaient été éliminées en première enveloppe, car le groupement auquel ils appartenaient n'avait pas déposé toutes les pièces nécessaires et prévues au règlement de consultation.

La réapparition de personnes éliminées, au-delà de l'aspect légal qui n'est pas ici l'essentiel, laisse poindre un sentiment de malaise donnant l'impression que le choix des personnes a été la volonté prédominante indépendamment de la qualité réelle du dossier conformément aux obligations de transparence et d'égalité dans la mise en concurrence.

Je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, n'en déduisez surtout pas que le nombre d'orateurs inscrits dans ce débat marquerait subitement un intérêt nouveau pour les musiques actuelles ou le rock and roll, une inclination subite pour les rythmes binaires les plus endiablés. Pas du tout !

Rassurez-vous, il n'y a rien de nouveau et ce débat passionné n'est qu'une question de conjoncture. Que voulez-vous, Monsieur le Maire, il en est ainsi, un coup le football, un coup le rock and roll, tout est question d'opportunité pour tenter de se faire remarquer ici comme ailleurs.

Comme il y a cinq ans, c'est donc dans le brouhaha que nous revient ce dossier de DSP concernant le Transbordeur. Vous comprendrez que je veux tout d'abord dire, même si cela est évident, que l'ensemble

des professionnels qui sont entrés dans la compétition pour cette DSP étaient tous légitimes, souvent compétents, parfois même motivés.

Je voudrais également rappeler, car c'est la loi du genre, que ce dossier relève de la politique culturelle de la ville même si ce passage obligé dans les arcanes de la Commission des Finances n'est pas pour lui donner le lustre qui conviendrait. Il suffit d'ailleurs de constater les arguments mis en avant par quelques uns ce soir pour comprendre que si le débat se situait sur son véritable terrain, celui de la culture, il rendrait moins bavard certains, mais c'est ainsi.

Laissons donc les comptables et les apprentis juristes à leurs émotions réglementaires, je vais donc essayer de me situer uniquement du côté des saltimbanques, ce qui après tout concernant le Transbordeur est l'essentiel.

N'ayant pas participé aux différents épisodes de cette seconde DSP du Transbordeur, je ne veux donc évoquer ce soir que les principaux objectifs de la feuille de route qui attend la nouvelle équipe sachant que pour les atteindre, cela nécessitera de produire de réels efforts et une véritable volonté, chose qui a parfois fait défaut dans le passé. De quoi s'agit-il ?

Au-delà d'un cahier des charges qui a parfois des contours peu exigeants –je pense au faible nombre de concerts- il convient de dire que celui qui devrait être le nouveau délégataire, Eldorado, dispose des qualités professionnelles et de l'énergie nécessaire. Il devra travailler autour d'objectifs devenus incontournables pour hisser à nouveau le Transbordeur au niveau qui était jadis le sien. Il conviendra donc d'accueillir les artistes qui font l'actualité internationale dans le domaine des musiques actuelles, Lyon étant parfois devenue une étape accessoire pour certains artistes ou promoteurs. Salle mythique dès sa fondation, le Transbordeur doit redevenir au cœur de Rhône-Alpes, un lieu qui compte en Europe.

Salle de spectacle qui a connu dans l'ancien mandat des améliorations notables de la part de son propriétaire, la Ville de Lyon, et du SYTRAL, le Transbordeur doit redevenir également un lieu qui accueille du public. Cet accueil passe par une réelle politique de communication mais aussi la volonté de faire de la salle comme de son bar, un lieu vivant, agréable, étonnant et convivial, un lieu qui propose des rendez-vous et une véritable animation culturelle. Bref, un lieu, alors que le Transbordeur est devenu « un endroit ».

Accueil du public, mais aussi des spectacles les plus en vue qu'ils viennent d'Europe ou des Etats-Unis, le Transbordeur doit également continuer à accueillir dans une transparence totale les structures susceptibles de louer la salle principale ou le Club. Promoteurs et associations doivent continuer à se sentir bien au Transbordeur sans que les uns puissent être privilégiés par rapport aux autres. Telle est

l'orientation qui était affichée jusqu'ici, notre souhait est de la voir se poursuivre.

Enfin, il convient que le nouveau délégataire s'engage véritablement dans l'animation du lieu mais aussi dans une réelle politique de promotion des jeunes artistes pour que se renforce la nouvelle scène lyonnaise. C'est le vœu d'Eldorado. Je rappelle que c'est en accédant au statut de DSP que le Transbordeur a été je le souligne, contraint d'agir dans ce domaine. Je demeure persuadé que beaucoup reste à faire en rappelant que les services de la ville n'ont pas vocation à être de simples témoins dans ce domaine, la commission des affaires culturelles devant redevenir un lieu de plein exercice par exemple en auditionnant le délégataire afin d'échanger avec lui sur le plan de l'animation culturelle.

Monsieur le Maire, vous le constatez comme moi, nous pouvons avoir totalement confiance dans le professionnalisme de l'équipe d'Eldorado et dans le dynamisme et la compétence de son futur directeur qui va animer au quotidien la salle. Vous le constatez aussi le Transbordeur doit passer au cours de cette seconde DSP à la relance.

A la relance pour faire à nouveau du lieu une incontournable salle de rock aux plans national et européen.

A la relance pour que les jeunes (et les moins jeunes) retrouvent un lieu vivant et ouvert aux nouveaux courants musicaux, un lieu où l'on vient en confiance pour passer une bonne soirée.

A la relance pour que le Transbordeur rayonne dans ce monde du rock et des musiques actuelles qui traverse il faut le redire, des moments difficiles sur le plan du modèle économique.

A la relance également en assurant la promotion des artistes de demain qu'ils viennent de l'agglomération ou de la métropole.

Tel est chers Collègues l'essentiel de ce dossier, tels sont les éléments qui à notre sens légitiment le choix que nous entérinons aujourd'hui. A ceux qui subitement s'intéressent au sort des collaborateurs du Transbordeur, sachez tout de même que leur actuel employeur est enfin sur le point de transmettre au futur délégataire l'ensemble des données. Soyez donc prudent cher Monsieur Delacroix.

Je veux croire qu'un tel comportement est le signe d'un retour à la normale. Sachons nous en réjouir et souhaiter au Transbordeur un avenir radieux en particulier pour le plus grand profit des jeunes Lyonnais et de nos musiciens. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, vous voulez intervenir sur le plan juridique ?

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je voudrais rappeler quelques principes qui, à mon avis, ne sont pas connus par certains intervenants, car je ne peux pas penser qu'ils se soient manifestés dans un mauvais esprit.

Je crois qu'il faut rappeler ce qu'est une Commission de DSP :

Elle n'est pas là pour trancher, mais pour établir des synthèses.

Elle est constituée pour que soient entendus les différents candidats.

Je crois, qu'en l'espèce, s'agissant du Transbordeur, M. le Maire avait fait un choix judicieux en choisissant l'Adjoint à la Culture, l'Adjoint aux Finances, le Directeur Général Adjoint en charge de la Culture, le Directeur Général Adjoint en charge des Finances, pour qu'un équilibre se fasse au sein de cette commission et que l'on puisse donner un avis à la fois, sur le plan culturel et sur le plan des intérêts financiers de la Ville.

Cette commission s'est réunie de façon très utile, pendant 5 heures, un après-midi complet, et nous avons reçu tous les candidats. Je rassure Mme Bertrix, il n'y avait pas de collusion entre eux, les « noms d'oiseaux » à l'égard de certains autres concurrents qui ont pu être échangés étaient intéressants...

Ces 4 candidats ont chacun défendu leurs chances, répondu aux questions et aux sommations qui leur étaient adressées sur certains points et après que tous ces candidats aient été entendus, la Commission a établi un rapport mettant en exergue les différents avantages et inconvénients de chacun des 4 candidats.

Voilà comment se sont présentées les choses.

Ensuite, comme c'est la règle, comme c'est la loi, il appartient à M. le Maire de rendre sa décision après avoir pris connaissance du rapport qui, encore une fois, constitue une synthèse et non un avis.

C'est plus exactement une suite d'avis avec les différents « plus » et les différents « moins » pour les différents candidats.

C'est dans ces conditions là que M. le Maire a fait le choix de la société Eldorado.

Monsieur Tête, vous qui êtes toujours soucieux du mot juste en matière de droit, sachez que M. le Maire n'a pas choisi M. Pommier, mais une société Eldorado dans laquelle, effectivement, M. Pommier a des intérêts mais qui n'est pas dirigée par M. Pommier lui-même mais par son

filis et par un certain M. Bonin. Il ne s'agit pas de personnaliser le capital, mais de savoir comment sera gérée cette entreprise.

En ce qui concerne M. Bosch, pour ne pas le nommer, qui était encore candidat, je crois qu'il ne s'agit pas pour nous, aujourd'hui, de faire son procès.

Nous avons réuni cette commission de façon tout à fait loyale :

M. Bosch, avec la société Transgestion qu'il anime, était l'un des quatre candidats et il a été traité comme les autres.

Et si M. le Maire avait aujourd'hui retenu M. Bosch, je pense qu'on aurait entendu les mêmes cris qui auraient dit « mais alors c'est une rente de situation, du moment qu'on l'a été pendant un certain nombre d'années, on le reste à vie ! ».

Je le redis, nous avons fait les choses honnêtement.

Je connais personnellement M. Bosch et ce n'est pas une raison pour avoir un avis partisan. Nous avons fait notre travail de commission avec le plus grand sérieux et en toute impartialité, je peux vous l'assurer.

En ce qui concerne la gestion de cette passation de pouvoirs entre l'ancien gestionnaire et le nouveau, la Ville n'a pas de possibilité juridique d'intervenir de façon autoritaire.

En ce qui concerne le personnel par exemple, on applique simplement le droit social.

J'ai pris le texte car je ne suis pas moi-même spécialiste du droit social et je vous lis très brièvement l'article L 1224-1 du Code du Travail qui dit : « *lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société d'entreprise, tout contrat de travail en cours au jour de la modification, subsiste entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise* ».

Nous n'avons donc aucun souci à nous faire pour le personnel nécessairement repris par la société qui sera désignée en qualité de nouveau délégué tout à l'heure par le Conseil municipal.

Simplement, la Ville n'a pas la possibilité d'imposer un choix de gestion à l'entreprise ; elle ne peut pas dire « *vous devez garder tout le personnel ou vous devez licencier tel ou tel membre du personnel* ».

Il appartient à la nouvelle société, dans le cadre de ce pouvoir de gestion, de décider de ceux qu'elle va conserver et de ceux qu'elle va renvoyer.

Et pourquoi nous sommes-nous tant inquiétés de voir provisionner des sommes ? C'est précisément dans le cas de risques de licenciements, nous ne voulions pas qu'à un moment donné, le nouveau délégataire, compte tenu d'indemnités relativement importantes qu'il pourrait être amené à déboursier, nous dise « *je n'ai pas les moyens de payer* ».

En imposant cette sécurité financière, nous n'avons fait que protéger les intérêts du personnel pour le cas où il serait licencié.

Voilà ce que l'on peut dire en ce qui concerne la situation qui est la nôtre.

Je vous ai répondu, sur le plan du Droit, sur la façon dont se sont passées les choses.

Je peux vous assurer que la commission a entendu tous les candidats avec la plus grande attention, la plus grande impartialité.

Le choix du Maire a été de retenir telle société car, à son sens, il considérait qu'elle avait les meilleures chances de réussir.

Sur le plan artistique je ne veux pas me « lancer ». Si mon Collègue Georges Képénékian veut dire quelques mots, qu'il le fasse pour compléter mes propos.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Chers Collègues, pour boucler ce débat qui a bien montré que « *l'écume des vagues peut porter beaucoup de mots* ». Sincèrement je suis assez frappé, sans esprit polémique, de constater combien on mélange des faits, des rumeurs et des impressions. Particulièrement cher Collègue et confrère Monsieur Delacroix, je pense que dans nos pratiques personnelles, nous ne fondons pas nos opinions seulement sur des impressions ou des rumeurs, mais sur des faits précis et je pense que dans cette enceinte, il est difficile de mixer les deux.

Je ne veux pas entrer dans des réponses, mais simplement bien repositionner la volonté de la Ville et au fond le projet culturel, puisque Jean-Yves Sécheresse rappelait bien que c'est d'abord de cet aspect dont nous devrions discuter. Nous souhaitons, et nous souhaitons tout d'abord, que le Transbordeur reprenne une dimension nationale avec la venue de grands artistes tout en le mettant au service d'un projet de développement artistique de la scène locale. Je pèse chacun de ces mots ! Nous voulons aussi impliquer, dans le même temps, le Transbordeur dans le renouveau des musiques actuelles à Lyon et lui conférer une place nouvelle dans le réseau des lieux de diffusion, conformément à la politique développée par la Ville. Ce n'est pas faire le procès de Victor Bosch que de dire qu'au cours de ces dernières années, même s'il y a eu un effort récent depuis ces deux dernières années, il a manqué un peu de ces points.

Nous avons, au gré des discussions, choisi une équipe qui possède une expérience des projets de production et de tournée aux niveaux national et international et une équipe disposant également d'une vraie connaissance du réseau lyonnais des musiques actuelles. Voilà ce que nous avons voulu faire et dire ensuite qu'une nouvelle génération d'artistes lyonnais connaît aujourd'hui le succès, que ce soit dans le domaine de la chanson, je citais tout à l'heure Carmen Maria Vega, les musiques électroniques et cela dans un secteur par ailleurs présentant une vraie crise structurelle et où les problèmes économiques sont nombreux. Nous avons donc réfléchi à une politique pour les musiques actuelles qui puisse accompagner au mieux les artistes. En travaillant collectivement avec le collectif des musiques actuelles -organisation de la musique actuelle sur notre territoire-. Nous travaillons au développement de la scène lyonnaise, au renforcement et au soutien des artistes dans une approche globale de la filière, pas seulement concentrée sur une monstration dans des salles, mais par l'accompagnement des entreprises de musiques actuelles dans une démarche de développement économique, la structuration de réseau de lieux de travail et de diffusion en les élargissant au niveau de la région lyonnaise, le développement des publics, notamment étudiants et enfin l'amélioration de la visibilité des artistes à Lyon, en région et aux niveaux national et international.

Il est clair que gérer directement le Transbordeur par la Ville ne permettrait pas son développement. Il y a un équilibre et nous nous situons entre une activité culturelle et le balancement économique, ce n'est pas la peine de se cacher cela. Même si les artistes locaux ne sont pas tous en situation, dès le premier coup, de remplir une salle de 1.800 et même de 900 places, nous avons besoin de ces lieux en progression de jauge pour permettre au développement de toutes scènes. Ces artistes locaux doivent et peuvent profiter de la présence des grands artistes nationaux et internationaux.

Voilà ce rapprochement, cet équilibre que nous trouvons, que nous avons à retrouver, que nous avons mis à la charge du nouveau délégué et comme l'a dit à nouveau Jean-Yves Sécheresse, nous serons extrêmement attentifs au suivi de cette délégation. Nous souhaitons « bon vent » bien sûr à la nouvelle équipe et nous souhaitons aussi « bon vent » à Victor Bosch qui est toujours, avec d'autres projets, ici ou ailleurs.

Je pense que notre volonté aujourd'hui n'est ni de blesser, ni de sanctionner personne mais de tenir la politique de musiques actuelles de notre ville.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Képénékian. Quelques mots sur ce dossier.

D'abord vous dire que je ne suis pas dupe comme dirait M. Sécheresse. Je sais que quel que soit le choix effectué, j'aurais essuyé un certain nombre de critiques. D'ailleurs, je renvoie les amateurs d'histoire à

la première DSP qui avait vu le choix de Victor Bosch. Cela avait été là aussi un débat extrêmement contradictoire et les gens me reprochaient d'avoir fait un choix personnel en choisissant M. Victor Bosch.

Victor Bosch a animé le Transbordeur pendant 5 ans qui se rajoutaient aux 20 ans qui existaient avant depuis la création de la salle. Je comprends bien que c'est toujours un moment difficile de transmettre la succession. Cela existera pour chacun d'entre nous. Mais peut-être n'est-on pas obligé quand on voit qu'une succession va être faite, de provoquer le scandale sur la place publique en oubliant ce qui a pu être fait par le passé et beaucoup a été fait par le passé par la Ville de Lyon pour son délégué Victor Bosch. Sylvain Auvray, Directeur de Cabinet me cite toujours cette phrase de Marc Aurèle « *si tu es incapable de supporter l'ingratitude, ne fais pas de bien à ton prochain* ». C'est une phrase qui inspire ma ligne de conduite et qui, une fois que vous l'avez méditée et assimilée, peut guider vos conduites.

Sur le reste, j'ai bien écouté les avis des uns et des autres. Sur le plan culturel, on pourrait faire un quizz tout de suite et voir sur les musiques modernes, contemporaines, si M. Delacroix, Mme Bertrix ou M. Tête sont des spécialistes des cultures contemporaines ? M. Delacroix peut-être mais je ne suis pas sûr que les uns et les autres soient effectivement aussi engagés que, par exemple, peut l'être M. Sécheresse sur les cultures contemporaines.

Après, que voulez-vous, vous faites des choix. Ils sont bons ou mauvais. Mais dites-vous bien une chose : on ne se cache jamais derrière une Commission. Quelque part, quand les choses ne vont pas (j'ai pu en savoir quelque chose avec l'Orchestre National de Lyon où je me rappelle, vous aviez aussi posé une question) on ne vous dit pas « *c'était le choix de la Commission, on va aller voir la Commission* ». Non, on va aller voir le Maire de Lyon. Donc quelque part, il vaut mieux choisir après avoir écouté, après avoir consulté mais il vaut mieux choisir en son âme et conscience. C'est ce que nous avons fait pour cette délégation. J'espère que ce choix fera que dans les prochaines années, dans les 5 prochaines années et bien le Transbordeur deviendra, comme le disait Jean-Yves Sécheresse, non pas un endroit mais un lieu, un lieu de renommée comme il y a pu en avoir d'autres dans l'agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Démocrate-Modem et M. Tête se sont abstenus. Le Groupe Ensemble Pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)